

Lecture de diverses adresses qui félicitent la Convention et font part des dons patriotiques faits, lors de la séance du 24 floréal an II (13 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses qui félicitent la Convention et font part des dons patriotiques faits, lors de la séance du 24 floréal an II (13 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 299;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26742_t1_0299_0000_17

Fichier pdf généré le 30/03/2022

rien n'a pu résister à votre énergie; et tant d'efforts combinés ont échoué au pied de cette montagne majestueuse et terrible, dont le sommet est votre olympe. Ce marais fangeux, dont la fétidité des eaux empoisonnent l'atmosphère politique est comblé, et vous avez englouti dans son abîme les ridicules et sanguinaires espérances des tyrans, les derniers soupirs des royalistes, les torches du fanatisme, et les prestiges de l'ignorance; que votre fermeté, intrépides montagnards, achève d'épouvanter les âmes serviles des ennemis de la liberté; continuez vos utiles et glorieux travaux, et restez à votre poste jusqu'à ce que la foudre révolutionnaire ait pulvérisé le dernier satellite des tigres à diadème.

Placés aussi sur la Montagne, habitans des rochers, en applaudissant à vos sages mesures nous jurons de maintenir la République une et indivisible.

Que peuvent donner des vigneron et des cultivateurs pauvres? Le sang de plus de 600 de nos concitoyens qui vont le répandre aux frontières, nous dédommage des sacrifices en métaux que nous n'avons pas; nous leur envoyons cependant 551 chemises, 52 paires de bas neufs, 54 draps de lits; nous avons remis également au receveur du district de Villeneuve, le denier de la veuve, 23 liv. en numéraire, et 250 liv. 10 sous en assignats, pour les frais de la guerre; dont nous vous envoyons le reçu. Nous vous demandons d'être autorisés à donner à Tournon le nom de Tournon-la-Montagne; ayant ses principes gravés dans nos cœurs, son nom retentira dans nos discours (1).

c

La Société populaire de Reims félicite la Convention et fait des dons... (2).

d

Les membres composant la municipalité et le conseil général d'Usson (Puy-de-Dôme), annoncent à la Convention nationale que les habitans de cette commune ont remis au district 163 liv. 10 s. en assignats, 2 000 livres de métal de clochés, 60 livres de vieux linge, 14 livres de charpie, 6 chemises (3).

e

La Société populaire de Cézy (Yonne), annonce qu'elle n'a plus d'autre culte que celui de la Raison. Elle vient d'envoyer au district de Joigny pour les défenseurs de la patrie, 25 draps, 174 chemises, 4 paires de guêtres, 10 paires de bas, 2 paires de souliers, une veste, et 9 liv. 8 s. en assignats (4).

f

La Société populaire d'Albi offre un cavalier équipé (5).

- (1) *M.U.*, XXXIX, 426; *Bⁱⁿ*, 25 flor.
 (2) *Bⁱⁿ*, 25 flor. et 25 flor. (suppl^t); *J. Paris*, n° 501; *M.U.*, XXXIX, 390; *J. Sablier*, n° 1316.
 (3) *Bⁱⁿ*, 24 flor. (2° suppl^t) et 25 flor.; *J. Sablier*, n° 1316.
 (4) *Bⁱⁿ*, 25 flor.
 (5) *Bⁱⁿ*, 24 flor. (2° suppl^t).

g

Les administrateurs du district de Montagne-sur-Mer, marquent que les communes de ce district ont déposé de nouvelles offrandes sur l'autel de la patrie, qui s'élèvent à 60 000 liv. (1).

3

Un secrétaire fait lecture d'une lettre visée par les administrateurs du district de Castelnau-dary (2), qui annonce que le citoyen Henry-Etienne Bonnet a donné par offrande à la patrie, des mains du receveur-caissier de ce district, la somme de 3,500 liv. qu'il avoit placée à l'emprunt volontaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, avec envoi de l'extrait du procès-verbal au citoyen Bonnet (3).

4

Le même secrétaire annonce plusieurs dons faits à la patrie par les citoyens Mercier, de Rochefort, et Gaillard, de Esparre (4) qui font remise de la liquidation de leurs offices de notaires.

Mention honorable (5).

5

Ensuite il fait lecture, 1°. d'une lettre des membres du Comité de Bergerac, qui annoncent qu'ils ont fait expédier pour l'armée, pendant le mois courant, 5354 paires de souliers; 2°. d'une autre de l'agent national du district de Lassay, département de la Mayenne, portant qu'il vient de faire expédier, par la messagerie pour Paris, 344 marcs 3 onces 6 gros d'argenterie d'église; 3°. d'une lettre semblable des administrateurs du district de Guingamp, département des Côtes-du-Nord, qui disent avoir adressé au directeur de la monnaie de Paris, 4 caisses, contenant 761 marcs 6 onces de matières vermeil, or et argent, provenant des églises de leur ressort; 4°. d'une des administrateurs du district de Pontarlier, département du Doubs, qui disent de même qu'il a été envoyé à la monnaie de Paris, le 9 de ce mois, 156 marcs 2 onces 2 gros et demi d'effets en argenterie, de la dépouille de différentes églises de ce district.

La Convention nationale décrète l'insertion au bulletin de ces envois (6).

(1) *J. Mont.*, n° 18; *Bⁱⁿ*, 24 flor. (2° suppl^t); *Ann. R.F.*, n° 165; *J. Lois*, n° 593; *J. Sablier*, n° 1316. Montreuil-sur-Mer, Pas-de-Calais.

(2) Aude.

(3) *P.V.*, XXXVII, 186. *Bⁱⁿ*, 24 flor. (2° suppl^t); *J. Mont.*, n° 18; *J. Sablier*, n° 1316; *J. Matin*, n° 692; *Mon.*, XX, 470.

(4) Et non l'Espart.

(5) *P.V.*, XXXVII, 186. *Bⁱⁿ*, 24 flor. (2° suppl^t).
 (6) *P.V.*, XXXVII, 187. *Bⁱⁿ*, 24 flor. (2° suppl^t), 25 flor. et 25 flor. (suppl^t); (Bergerac et Pontarlier: *M.U.*, XXXIX, 390; *J. Sablier*, n° 1316); *J. Lois*, n° 501.